

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 143

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Renouvellement Urbain de "Saint-Barthélémy-Picon-Busserine" : 1ère répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°179 du 24 juin 2011 la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Renouveau Urbain « Saint Barthélémy, Picon, Busserine » à Marseille (14^{ème} arrondissement), représentant une subvention globale départementale de 4.041.560 €, dont 1.430.552 € pour les opérations d'habitat et 2.611.008 € pour les aménagements et équipements prévus.

Cette convention initiale a fait l'objet d'un avenant n°2, approuvé par délibération de la Commission Permanente n°60 du 17 juillet 2015, qui a majoré la participation départementale, désormais fixée à 4.509.361 €, dont 1.854.091 € pour les opérations d'habitat et 2.655.270 € pour les aménagements et équipements prévus.

Une autorisation de programme (AP n° 2011-10239R) d'un montant de 2 655 270 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Saint Barthélémy, Picon, Busserine » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DES DEMANDES

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, les quatre demandes de subvention d'équipement formulées par Marseille Rénovation Urbaine, à concurrence d'un montant global de 1.216.066 €, réparti comme suit :

- 8.066 € pour l'ingénierie de la zone nord du projet et des équipements sociaux, sur une dépense subventionnable plafonnée à 32.265 € TTC.
- 122.000 € pour l'aménagement et la création de voiries et réseaux sur le secteur de Picon, sur une dépense subventionnable plafonnée à 4.169.113 € HT,
- 561.000 € pour la restructuration du complexe sportif de La Busserine et la relocalisation de deux petits équipements de proximité, sur une dépense subventionnable plafonnée à 3.400.000 € HT,
- 525.000 € pour l'aménagement et la création de voiries et réseaux sur le secteur de Saint Barthélémy/Busserine, sur une dépense subventionnable plafonnée à 17.771.559 € HT.

1^e) Au titre de l'ingénierie portant sur la zone nord du projet et les équipements sociaux, le programme d'études élaboré par le GIP Marseille Rénovation Urbaine est le suivant :

- une mission confiée au bureau d'études Colline portant sur l'élaboration d'un diagnostic et d'un programme concerté sur la réorganisation des locaux associatifs et d'activités du territoire de Saint Barthélémy,
- une étude de faisabilité et d'implantation de la mosquée de la Busserine,
- une étude plan masse du futur parking du stade de la Busserine,

- une étude de faisabilité portant sur la création d'un bureau de direction dans le centre social Agora.

2^e) Sur Picon, le programme de travaux de voirie élaboré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est le suivant :

- . Aménagement de la rue Cade
- . Aménagement de la rue Picon
- . Création de la voie centrale Picon.

3^e) Concernant la restructuration du complexe sportif et la relocalisation de deux petits équipements, le programme de travaux élaborés par la Ville de Marseille, est le suivant :

- Stade :

Réalisation d'un plateau sportif constitué d'un terrain de football (homologué en catégorie 4), d'une piste d'athlétisme, de vestiaires, de tribunes, d'une billetterie et d'un logement de gardien.

- Réhabilitation du gymnase :

Réhabilitation intérieure et extérieure avec sécurisation du site comprenant les prestations suivantes : sécurisation des murs périphériques, réhabilitation des vestiaires, réfection des sols de la grande salle et de la salle de boxe, de l'éclairage de la grande salle et des installations électrique et incendie.

- Réhabilitation du dojo :

Suite à un incendie, réfection du sol, des faux plafonds, du chauffage et de l'électricité ainsi que de la peinture.

- Réhabilitation du local du gardien :

L'actuelle conciergerie sera affectée au seul gymnase et sa réhabilitation sera traitée avec celle du gymnase Une deuxième conciergerie dévolue spécifiquement au terrain de football et autres équipements extérieurs sera créée au titre du projet du stade.

- Terrain du mail :

Création de deux terrains de tennis et d'un terrain de football, d'une clôture et reprise des eaux pluviales.

- city stade (terrain du Mail) :

Travaux de mise en sécurité.

- Aire de jeux (rue Mattéi):

Installation d'une aire de jeux pour enfants avec sol souple, portillon anti-pincement et clôture.

4^e) Sur Saint Barthelemy/Busserine les travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, consistent en :

- . La création de la rue du stade

- . L'aménagement de la rue Tir prolongée
- . L'aménagement du boulevard Mattéi
- . L'aménagement de la rue de la Busserine
- . L' aménagement du boulevard Raimu
- . L'aménagement de la rue Mahboubi Tir.

Sur ce site ainsi que sur celui de Picon susvisé, les travaux intégreront, outre le terrassement et la réalisation du corps de chaussée, la création de murs de soutènement, d'un réseau pluvial, d'un réseau d'adduction d'eau potable, d'un réseau d'éclairage public et de télécommunication.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2011/10239/ 1010332	Convention ANRU « Saint Barthélémy,Picon, Busserine»	204-71- 204182	2011-10239R	1.216.066 €
A ENGAGER					1.216.066 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Mme la Déléguée à la Politique de la Ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine d'une subvention d'un montant global de 1.216.066 €, réparti comme suit :

- 8.066 € pour l'ingénierie de la zone nord du projet et des équipements sociaux, sur une dépense subventionnable plafonnée à 32.265 € TTC.
- 122.000 € pour l'aménagement et la création de voiries et réseaux sur le secteur de Picon, sur une dépense subventionnable plafonnée à 4.169.113 € HT,
- 561.000 € pour la restructuration du complexe sportif de La Busserine et la relocalisation de deux petits équipements de proximité, sur une dépense subventionnable plafonnée à 3.400.000 € HT,
- 525.000 € pour l'aménagement et la création de voiries et réseaux sur le secteur de Saint Barthélémy/Busserine, sur une dépense subventionnable plafonnée à 17.771.559 € HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2011-10239R dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL